



POUR UN PLAN DE REVITALISATION • CULTURELLE •

L'ART ET LA CULTURE SONT AU CŒUR DE
NOS LIBERTÉS ET DE NOTRE VIVRE-ENSEMBLE.

LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE FAIT VIVRE LES EXPRESSIONS,
LES RENCONTRES, LE LIEN SOCIAL, LES IMAGINAIRES.

IL EST URGENT DE REVITALISER LES CAPACITÉS CULTURELLES ET CITOYENNES.

IL FAUT UN PLAN DE REVITALISATION POUR LA CULTURE !

NOS PROPOSITIONS POUR DES MESURES DE REVITALISATION CULTURELLE ET DÉMOCRATIQUE :

1

Un dispositif large de soutien aux initiatives artistiques et culturelles dans leur diversité et la singularité de leur projet

•
Un Fonds de Revitalisation pour les Initiatives Culturelle - FRIC - 100M€/an

2

Un pacte pour l'emploi artistique et culturel qui tient compte des conditions spécifiques des projets et qui garantit les droits sociaux

•
Un pacte pour l'emploi artistique et culturel - PACT - 80M€/an

3

Une programme d'appui aux démarches et expérimentations coopératives pour une transition culturelle, écologique et solidaire du secteur et des territoires

•
Un fonds pour une transition urbaine et rurale - FUTUR - 20M€/an

4

Un soutien au développement de chambres régionales art et culture rassemblant l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème culturel et citoyen

•
Développer des Maisons Communes Art et Culture - MCAC

LE CADRE DU PLAN DE REVITALISATION

- **Un apport budgétaire plus que nécessaire**
Le plan de revitalisation doit être soutenu par au moins 15 % du plan global de 2 milliards d'euros consacré à la culture.
- **Accompagner la reprise d'activité par des règles cohérentes et adaptées et par une exigence de dialogue avec les préfet·ète·s et les élu·e·s**
Des règles claires et cohérentes, de la confiance vis à vis des professionnels, des espaces de dialogue sur les territoires avec les préfet·ète·s et les élu·e·s.
- **Prolonger les mesures de droit commun, transversales, adaptées au champ culturel et des initiatives non lucratives**
Le prolongement des mesures transversales de protection sociale, de fonds de solidarité, d'activité partielle et d'exonération des cotisations pour le champ culturel sur l'année 2021 doivent être actés.
- **Maintenir les mesures sur les subventions publiques**
Les subventions doivent être maintenues en 2020 et en 2021 et toutes les conventions de financement pluriannuelles doivent être automatiquement prolongées d'un an.
- **Adopter une coconstruction pluripartite**
Toutes ces mesures doivent s'élaborer dans des cadres de coconstruction active rassemblant les acteur·trice·s culturel·le·s, les citoyen·ne·s et les pouvoirs publics.

Des propositions de l'UFISC dans le cadre de la Mobilisation et Coopération Art et Culture. Contact : mobilisation@ufisc.org
Plate-forme de propositions à télécharger sur www.ufisc.org